



CTA DU 21 OCTOBRE 2021

Intervention M le Recteur suites aux déclarations préalables :

hommage à Samuel Paty : inauguration salle au Rectorat

Dans les établissements scolaires : il ne comprend pas pourquoi l'information sur ce temps de commémoration est arrivé tardivement dans les établissements

PFMP : pass sanitaire obligatoire pour les élèves quand le lieu de stage le nécessite.

Sur l'obligation vaccinale des infirmières et PSY -EN : se doit d'appliquer la loi et recevoir ceux qui refusent de se faire vacciner

AESH : augmentation rapide des demandes d'accompagnement . La directrice de la MDPH se félicite d'arriver enfin à l'école inclusive. Partage sur les efforts à faire en termes de rémunération : mieux rémunérer, mieux former

Ils peuvent demander le remboursement de leur frais de transport quand ils travaillent sur plusieurs établissements

La médecine scolaire : sur l'Aisne et l'Oise : manque bcp de médecins avec une pyramide des âges défavorables. Les écarts salariaux peuvent expliquer ce manque d'intérêt.

Absence de dialogue entre les représentants syndicaux des équipes de direction des collèges et le Département de l'Oise : M. le Recteur en est désolé. M. le DASEN adjoint de l'Oise rajoute que Mme la DASEN a évoqué le sujet avec le CD60, mais sans succès. M. le Recteur rajoute qu'il a bien entendu les différentes remontées concernant le CD60.

1 - REGIME INDEMNITAIRE PERSONNELS ATSS

Les personnels administratifs :

En plusieurs temps :

1 : Revalorisation suite au GRENELLE : Rattrapage entre les IFSE actuelles et les minimas indemnitaires. Cette revalorisation sera effective **sur la paie du mois de Novembre** avec effet rétroactif au 1er janvier 2021

	IFSE ANNUEL BRUT ACTUELLE	IFSE REVALORISEE BRUT Au 1 ^{er} JANVIER 2021	IFSE REVALORISEE BRUT MONTANT PAR MOIS
ADJAENES Gr 2 (secrétaire de direction, de gestion, gestionnaire en service)	2 764,00 € (230 € mensuel)	3 300,00 €	275,00 €
ADJAENES Gr 1 (adj chef de bureau , secrétaires particuliers du Recteur /DASEN/ régisseur d'avances et ou de recettes)	2 996,00 € (249 €)	3 500,00 €	291,66 €



SAENES Gr 3 (chargé de gestion, assistant/secrétaire en EPLE)	4 861,00 € (405 €)	5 000,00 €	416,66 €
AAE Gr 4 (non gestionnaire en EPLE, chargé d'études ou de gestion en service)	6 299,00 € (525€)	7 600,00 €	633,33 €
AAE Gr 3 (responsable de service mutualisé en EPLE)	7 101,00 € (591.75 €)	7 800,00 €	650,00 €
AAE Gr 3 (chef de bureau en DSDEN, chargé d'expertise en services académiques, fondé de pouvoir)	7 754,00 € (646 €)	7 800,00 €	650,00 €

2 Convergence : cf tableau ci joint.

A&I/UNSA a été pionnier dans la demande de faire converger les régimes indemnitaires entre les personnels administratifs de l'académie d'Amiens et de Lille : mêmes missions, mêmes responsabilités, mêmes indemnités. La convergence totale au sein de notre région académique devra être effective pour 2024.

MONTANT IFSE APRES CONVERGENCE

Groupes	Fonctions	Montant actuel	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Minimas
FILIERE AENESR						
Gr 1	Chef de départ., de division ou de service en rectorat ou en région aca	16400	18 000	18500	19000	8200
	Agent compt. d'au moins 7 EPLE	13325	15000	15500	16000	8200
	Agent compt. d'EPL mutualisateur ou support de GRETA	13325	14500	15000	15500	8200
Gr 2	Adjoint au SG de DSDEN		14500	15000	15500	8000



MONTANT IFSE APRES CONVERGENCE

Groupes	Fonctions	Montant actuel	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Minimas
FILIERE AAE						
Gr 1	Chef de départ., de division ou de service en rectorat ou en région aca , SG du GIP Chef de service mutualisé niveau 1 : DPE 1 ^{er} degré- DPEP/Service Aca de gestion et de recrutement des AED, AESH et contrats aidés- SAGERE/Service interacadémique de contrôle des actes et de conseil aux EPLE-SI2C	13417	14500	15000	15500	8200
	Adjoint au SG de DSDEN		14500	15000	15500	8200
	Directeur, chef de cabinet en DSDEN, chef de division en DSDEN gr1 (DSDEN59 : DEVE DOS) (DSDEN62 : DOS DE DP)	9953	14250	14750	15250	8200
	Agent comptable d'au moins 7 EPLE	12121	12500	13000	13500	8200
Gr 2	Chef de division en DSDEN , directeur et chef de cabinet en DSDEN hors groupe 1 Chef de services mutualisés niv 2 : SAB , Service aca mutualisé des frais de déplacements, gestion des enseignants du 1 ^{er} degré privé, Service interacadémique des concours Adjoint aux chefs de division rectorat, au chef de service de région aca, au chef de service mutu, adjoint DRH	9953	11700	12200	12700	8000
	Adjoint au chef de division en DSDEN	(7754) 8000	10700	11200	11700	8000
	Expert de haut niveau Agent comptable de 6 EPLE au plus	9953	10200	10700	11200	8000
	Adjoint gestionnaire EPLE 4 ^{ème} cat	9635	9800	10300	10800	8000
Gr 3	Chef de bureau en rectorat / en région académique	8843	9100	9600	10100	7800
	Chef de bureau en DSDEN Chargé d'expertise en service aca	(7754) 7800	8900	9400	9900	7800
	Adjoint gestionnaire EPLE 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégorie ou en CIO	8299	8400	8900	9400	7800
	Fondé de pouvoir en EPLE Responsable de service mutualisé en EPLE (GRETA, mutualisateur, cuisine centrale)	(7754) 7800 (7101)	7800	8300	8800	7800
Gr 4	Chargé d'études ou de gestion en service aca Non gestionnaire en EPLE	(6299) 7600	7600	8100	8600	7600



MONTANT IFSE APRES CONVERGENCE

Groupes	Fonctions	Montant actuel	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Minimas
FILIERE SAENES						
Gr 1	Chef de bureau en rectorat /en région académique	5766	6600	6850	7100	5400
	Chef de bureau DSDEN/Chef de cabinet DSDEN	5407				
	Adjoint de chef de bureau en service inter académique	5407				
	Assistant du Recteur /du DASEN/du SGRA/du SGA/du SGA adjoint	5314				
	Adjoint gestionnaire en EPLE	5992	6300	6550	6800	5400
	Fondé de pouvoir en EPLE Responsable de service mutualisé en EPLE (GRETA, mutu, cuisine centrale)	5407	5900	6150	6400	5400
Gr 2	Adjoint chef de bureau en service académique Fonctions administratives complexes : correspondant financier, resp plateforme Chorus, logistique/financier DEC , gestionnaire concours inter acad Secrétaire d'IEN	5314	5800	6050	6300	5200
Gr 3	Chargé de gestion, assistant/secrétaire en service académique , en EPLE et en CIO	(4861)5000	5200	5450	5700	5000

MONTANT IFSE APRES CONVERGENCE

Groupes	Fonctions	Montant actuel	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Minimas
FILIERE ADJAENES						
Gr 1	Adjoint chef de bureau en service académique Secrétaire particulière du Recteur/du directeur de cabinet/du DASEN/du SGRA/du SGA/du SGA adjoint/d'IEN Régisseur d'avances et/ou de recettes en EPLE	(2996) 3500	3600	3725	3850	3500
Gr 2	Secrétaire de direction, d'intendance en EPLE Gestionnaire en service académique	(2764) 3300	3300	3425	3550	3300



Certains groupes sont concernés par la revalorisation et la convergence, d'autres que par la convergence et d'autres que par la revalorisation.

Pour les groupes qui connaissent une augmentation de leur IFSE suite à la convergence, cette augmentation sera réalisée sur la paie du mois du **mois de décembre 2021**.

Question d'A&I/UNSA : quid de la revalorisation triennale prévue par les textes car nous devrions réévaluer l'IFSE en 2022 ?

Ces revalorisations ne devraient pas se substituer à la revalorisation triennale prévue par les textes d'après Mme la Secrétaire générale.

Question d'A&I/UNSA : comment s'effectue le reclassement car jusqu'à maintenant, on ne tenait pas compte du grade. Il n'y avait qu'une prime en cas de changement de grade.

Réponse de M. le chef de la DPAAE : les personnels seront reclassés par grade. Une secrétaire d'IEN SAENES classe exceptionnelle touchera une IFSE de 6300 € par exemple.

Question d'A&I/UNSA : y aura-t-il une prime de fin d'année ?

Réponse de Mme la Secrétaire générale : oui, reste à déterminer le montant .

Explication de vote : L'UNSA éducation se réjouit que le relevé de décisions que nous avons signé et issu des rencontres bilatérales entre le ministère et le syndicat Administration et Intendance porte ses premiers fruits au niveau de notre région académique en termes de revalorisation et de requalification. De même, depuis la naissance de la région académique des Hauts de France, nous avons toujours voulu la convergence indemnitaire pour que nos collègues qui exercent les mêmes missions et qui ont les mêmes responsabilités perçoivent la même indemnité sur tout le territoire. Nous regrettons que ce sujet, aussi important soit-il, n'ait fait l'objet que d'un seul groupe de travail dans lequel tout était verrouillé : pas de transparence sur le montant alloué par le ministère, impossible de faire des propositions, impossible de remettre en cause la distinction par grade alors qu'elle n'existe pas dans le RIFSEEP qui privilégie les notions de responsabilités et d'expertise, impossible de remettre en cause la cartographie qui n'est pourtant pas conforme au cadrage ministériel (qui ne prévoit pas de sous-groupe au sein des groupes et qui crée des différences de traitement entre les personnels des services et ceux des EPLE) et enfin, impossible d'augmenter la revalorisation des collègues de catégorie C trop faible... Nous attendons donc une réponse à notre demande de rencontre bi-latérale sur ces points. Sur un sujet aussi crucial, la tenue d'un seul groupe de travail aussi fermé est sans doute le signe d'une application précipitée de ces mesures mais qui ne correspond pas à un dialogue social de qualité et à un travail efficient avec les organisations syndicales.

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes abstenus.

VOTE : Abstention : 10 (UNSA-FSU-SGEN-SNALC-FO) Contre : 0 Pour : 0

